



# REGLEMENT



## 49<sup>ème</sup> Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » 13 et 14 septembre 2025

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement.....	dès visa obtenu
Ouverture des engagements.....	dès parution du règlement
Clôture des engagements.....	le 01/09/2025 à minuit
Parution du road-book.....	le 07/09/2025
Distribution du road-book lors des vérifications administratives préliminaires.....	le 07/09/2025 de 09H00 à 13H00 Office du Tourisme – Cours Foch 13640 La Roque d'Anthéron le 12/09/2025 de 09H00 à 13H00 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Dates et heures des reconnaissances.....	le 7/09/2025 et le 12/09/2025 de 09H00 à 18H00
Vérifications administratives complémentaires.....	le 13/09/2025 de 7H00 à 11H00
Vérifications techniques.....	le 13/09/2025 de 7H15 à 11H15 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Heure de mise en place du parc de départ.....	le 13/09/2025 à partir de 11H00
Première réunion des commissaires sportifs.....	le 13/09/2025 à 10H45 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ	le 13/09/2025 à 12H45 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Départ de la Roque d'Anthéron.....	le 13/09/2025 à 13H30
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape à La Roque d'Anthéron.....	le 13/09/2025 à 18H47
Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième étape.....	le 13/09/2025 à 20H30
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape de la Roque d'Anthéron.....	le 14/09/2025 à 09H00
Arrivée à la Roque d'Anthéron.....	le 14/09/2025 à 14H27
Vérifications finales au garage B.P.A., 21bis Cours Foch 13640 La Roque d'Anthéron.....	le 14/09/2025
Publication des résultats du rallye.....	le 14/09/2025 30 mn après l'entrée en parc du dernier concurrent
Remise des prix.....	podium d'arrivée à la Roque d'Anthéron le 14/09/2025
Permanence du rallye.....	Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tableau officiel d'affichage .....	Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON Du 13/09/2025 : 7H00 au 14/09/2025 : 18H00

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, les 13 et 14 septembre 2025, un rallye automobile régional dénommé 49<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Provence Alpes Côte d'Azur, sous le VISA N°44 et sous le permis d'organiser FFSA N°510 en date du 27/06/2025.**

Président : MARTIN Baptiste  
Les membres de l'ASA Roque et Durance.  
Les Mairies de la Roque d'Anthéron, Lambesc et Charleval.

Secrétariat et permanence du rallye : **A.S.A.R.D.**  
**Andrée TAPIAU**  
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON  
Tel: 04.42.50.44.36  
[asard.durance@gmail.com](mailto:asard.durance@gmail.com) - Site : [www.asard.fr](http://www.asard.fr)

Toutes les informations « Heures de convocation » et « Liste des engagés » paraîtront sur le site [www.asard.fr](http://www.asard.fr)

**ORGANISATEUR TECHNIQUE** **A.S.A.R.D.**  
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON  
Tel: 04.42.50.44.36  
[asard.durance@gmail.com](mailto:asard.durance@gmail.com) - Site :  
[www.asard.fr](http://www.asard.fr)  
représenté par : Baptiste MARTIN

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

**1.1 P. OFFICIELS**

---

Délégué de la Ligue chargé des RTS :	Mr Patrick HARDY	233379
Commissaires sportifs :	Président: Mr POCHON Jean-Paul	1795
	Collège: Mme FORESTELLO Isabelle	138486
	Mr GAUTHIER Jacques	35196
Directeur de course :	Mr GHIGO Gérard	1967
Directeurs de course adjoints	Mme SCHMIT Sylvie	36488
	Mr FREVILLE Serge	27121
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES :	Mme ZGAJNAR Sunny	213098
	Mr TEISSEIRE Jean-Claude	226136
Adjoint à la direction de course chargé du BBR :	Mr SCHMIT Clair	9199
Médecin Chef :	Dr BARRA Jean Louis	
Commissaires techniques :	Responsable Mr FRANCOU Bertrand	4010
	Mr BIAGIONI Christophe	169294
	Mr BORDERON Loys	183288
	Mr FORESTELLO Jean-Pierre	11620
Chargées des relations avec les concurrents :	Mme FREVILLE Françoise	111134
	M. ARCUCCI Jérôme	53865
Chargée des commissaires :	Mme VINCENSINI Marie Odile	9656
Chargé du matériel :	Mr LAUNAY Claude	1357
Chargée de la communication et de la presse :	Mme ROUSTAN Monique	

## **1.2 P. ELIGIBILITE**

---

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2 et les challenges rallyes de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur 2025.

## **1.3 P. VERIFICATIONS**

---

Les équipages engagés recevront par mail, avec l'accusé réception de leur engagement une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le 13 septembre 2025 de 6h45 à 11h00 au complexe culturel et sportif Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron.

**Des vérifications administratives préliminaires**, la distribution des numéros et des publicités obligatoires à apposer sur les véhicules engagés, la distribution des road-book auront lieu les 7 et 12 septembre 2025 de 9h00 à 15h00 à l'office de tourisme cours Foch 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

**les vérifications techniques** auront lieu le 13 septembre 2025 de 7H15 à 11H15. complexe culturel et sportif Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron. Les vérifications finales seront effectuées au garage B.P.A., 21bis Cours Foch à la Roque d'Anthéron. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

---

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 49<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance » doit s'inscrire sur la plateforme Sport'n'Connect en remplissant son engagement et les pièces justificatives, avant le 01 septembre 2025 minuit au plus tard.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est limité à 100 voitures pour les deux rallyes.

**3.1.11.1 P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 365 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 720 €
- **pour les équipages dont un pilote est licencié à l'ASARD :** 350 €
- **pour les équipages dont les deux pilotes sont licenciés à l'ASARD :** 335 €

Sont inclus dans les droits d'engagements 5€ de frais de dossier collectés par Sports'n Connect non-remboursable

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront mis à l'encaissement à la date de clôture des engagements.

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

---

Le départ du 1<sup>er</sup> concurrent aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors des 2 étapes.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **ARTICLE 4.1 – VOITURES AUTORISEES**

---

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **ARTICLE 4.3P – ASSISTANCE**

---

L'assistance sera autorisée seulement dans les parcs prévus :

- le Samedi 13 septembre 2025 à Lambesc – Parking des Etats Généraux.
- le Dimanche 14 septembre 2025 à Lambesc – Parking des Etats Generaux.

**Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » totalise un parcours de 221,95 km. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,28 km.

Les épreuves spéciales sont :

Epreuves 1-3	Lambesc-Charleval	5 km 500
Epreuves 2-4	St Estève -Rognes	4 km 000
Epreuves 5-7	Alleins-Vernègues	3 km 360
Epreuves 6-8	Charleval-Lambesc	5 km 780

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

### 6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués. Les reconnaissances auront lieu le 07 septembre 2025 et le 12 septembre 2025 de 9H00 à 18H00.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

### 7.5 P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1 P. Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les primes de résultats ne sont pas cumulables. Sont considérés comme partants tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye. Les primes de résultats seront versées par virement bancaire.

	GENERAL	CLASSE			FEMININ
		1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 partants et +	+ 2 partantes
1 <sup>er</sup>	400.00€	200.00€	250.00€	330.00€	150.00€
2 <sup>ème</sup>	350.00€		200.00€	230.00€	
3 <sup>ème</sup>	300.00€			100.00€	

Des coupes seront remises à tous les équipages classés.

**Note** : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 14/09/2025 à la Roque d'Anthéron.

**Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.**